

Votre interlocuteur AXA

www.axa.fr

Assurances professionnelles

Annexe Assurance Groupements sportifs



Ref. 460405 10 2011 SGI

**Tarif dommages corporels
subis par les sportifs**



Classes	A	B	C	D	E	F
<p>Cotisation T.T.C. par adhérent pour le sport pratiqué en tant qu'amateur (*)</p> <p>Options de garantie</p>	Bowling-quilles Cross country Golf Joute Marche Pelote basque Water polo	Athlétisme Aviron Ball trap Base-ball Basket-ball Cyclotourisme Pêche Spéléologie sans plongée Surfing Tir à l'arme Tir à l'arbalète	Boules Boxe Canoë kayak Cyclisme sans moteur Danse Football Handball Hockey sur gazon Lutte Natation Patinage à roulettes Poids et haltères Ski nautique Tennis de table Volley-ball	Culture physique Escrime Gymnastique Judo Hockey sur glace Patinage sur glace Pêche sous-marine Plongée sous-marine Spéléologie avec plongée Tennis Tir à l'arc	Aéroplage Équitation Karting Luge Rugby à XV Ski	Alpinisme Jeu à XIII Karaté Motocross Motoball Polo
<p>Option 1 : avance sur recours Garantie des conséquences des préjudices corporels à concurrence de 153 000 €</p>	8,97 €	15,29 €	29,91 €	59,32 €	118,31 €	236,96 €
<p>Option 2 : indemnités contractuelles Décès : Capital de € 32 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 64 000</p>	4,19 €	7,33 €	14,30 €	20,93 €	42,90 €	101,50 €
<p>Option 3 : indemnités contractuelles Décès : Capital de € 32 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 64 000 Incapacité temporaire : Indemnité journalière € 16 Hospitalisation : Indemnité journalière € 8 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830</p>	22,15 €	34,76 €	56,12 €	82,63 €	147,15 €	259,02 €
<p>Option 4 : indemnités contractuelles Décès : Capital de € 16 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 32 000</p>	2,09 €	3,66 €	7,15 €	10,46 €	21,45 €	50,75 €
<p>Option 5 : indemnités contractuelles Décès : Capital de € 16 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 32 000 Incapacité temporaire : Indemnité journalière € 8 Hospitalisation : Indemnité journalière € 8 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830</p>	13,08 €	20,46 €	32,93 €	48,19 €	85,67 €	148,19 €
<p>Option 6 : indemnités contractuelles (**) Décès : Capital de € 1 600 Infirmité permanente : Capital maximum € 16 000 Hospitalisation : Indemnité journalière € 4 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830</p>	4,52 €	7,17 €	11,95 €	16,79 €	30,76 €	54,30 €

(*) Lorsqu'un adhérent est inscrit pour la pratique de plusieurs sports, la cotisation qui lui est applicable est celle qui correspond au sport figurant dans la classe la plus élevée.

(**) L'option 6 est plus spécialement adaptée aux enfants.

Cachet de l'interlocuteur